

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 25 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 19 SEPTEMBRE 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Première Adjointe au Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoint - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mme Laure FAUDEMÉR - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS

ABSENTS ET EXCUSES : M. Gabriel BELLOCQ - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - M. Bertrand GAUFRYAU - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

#### POUVOIRS :

M. Gabriel BELLOCQ donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN  
M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à M. André DROUIN  
M. Bertrand GAUFRYAU donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD  
Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIÈRE

SECRETARE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

#### **OBJET : ADMISSIONS EN NON VALEUR**

Par courrier en date du 13 mars 2014, le Trésorier Municipal a transmis à la Ville de Dax plusieurs listes de créances dont il n'a pu à ce jour effectuer le recouvrement.

Une liste n°254550112 concerne le budget des Fêtes pour 5 762,08 € TTC. Les poursuites engagées se sont soldées par des insuffisances d'actif.

Certaines listes concernent le budget Principal :

- liste n°1146020212 pour un montant de 2 931,42 € TTC
- liste n°1127750512 pour un montant de 1 851,83 € TTC
- liste n°1076540812 pour un montant de 2 115,58 € TTC
- liste n°1051441412 pour un montant de 1 853,43 € TTC
- liste n°1177100212 pour un montant de 1 669,39 € TTC
- liste n°1363730512 pour un montant de 50,00 € TTC
- liste n°1265511112 pour un montant de 387,02 € TTC

Certaines listes concernent le budget Eau Potable :

- liste n°1047850212 pour un montant de 4 607,20 € TTC
- liste n°1186300212 pour un montant de 2 070,94 € TTC
- liste n°1045030812 pour un montant de 2 120,06 € TTC
- liste n°1128570212 pour un montant de 4 489,31 € TTC
- liste n°1175320212 pour un montant de 2 538,16 € TTC

Certaines listes concernent le budget Assainissement :

- liste n°1175300212 pour un montant de 47 € TTC
- liste n°1151270212 pour un montant de 994,52 € TTC
- liste n°1166290512 pour un montant de 3 200,49 € TTC
- liste n°1082010212 pour un montant de 1 368,62 € TTC
- liste n°1128560212 pour un montant de 5 446,04 € TTC
- liste n°1047890212 pour un montant de 6 517,50 € TTC

Dans la plupart des cas, les poursuites engagées se sont soldées soit par une insuffisance d'actif suite à liquidation judiciaire, soit par des poursuites avec procès verbal de carence, soit encore par une décision d'effacement de la dette suite à surendettement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir admettre en non-valeur les sommes indiquées ci-dessus.

Les crédits correspondants sont inscrits dans chaque budget respectif de la Ville de Dax, exercice 2014, article 6541.

**SUR PROPOSITION DE MADAME VIVIANE LOUME-SEIXO, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 27 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS, celles de M. Pascal DAGES, Mme France POUDEX, M. Eric DARRIERE, Mme Sarah DOURTHE, Mrs Grégory RENDE, Julien DUBOIS, Mme Marie-Constance BERTHELON ayant donné pouvoir à M. Eric DARRIERE**

APPROUVE en non-valeur au budget des Fêtes pour le montant de 5 762,08 € TTC,

APPROUVE en non-valeur au budget Principal pour les montants de 2 931,42 € TTC, 1 851,83 € TTC, 2 115,58 € TTC, 1 853,43 € TTC, et 1 669,39 € TTC, 50 € TTC et 387,02 € TTC.

APPROUVE en non-valeur au budget Eau Potable pour les montants de 4 607,20 € TTC, 2 070,94 € TTC, 2 120,06 € TTC, 4 489,31 € TTC, 2 538,16 € TTC.

APPROUVE en non-valeur au budget Assainissement pour les montants de 47 € TTC, 994,52 € TTC, 3 200,49 € TTC, 1 368,62 € TTC, 5 446,04 € TTC, 6 517,50 € TTC.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20140925-19-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Vice-Président du Conseil  
Général des Landes**

*Affichée le : 29 Septembre 2014*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».